

En cas de maladie contagieuse, merci de garder votre enfant à la maison. Dans le cas contraire, un certificat de non contagion sera exigé.

Si votre enfant est malade la nuit ou fiévreux dès le matin, nous vous demandons de le garder à la maison, pour son confort et pour éviter la contagion des autres élèves. Votre enfant ne doit alors revenir en classe que lorsqu'il est parfaitement rétabli.

Nous vous rappelons que l'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments. Il vous faut par conséquent demander à votre médecin traitant de prescrire les médicaments avec prises matin et soir.

La seule exception concerne les traitements pour maladies de longue durée (asthme, diabète, allergies...), qui dans ce cas, ne peuvent être envisagés qu'après entretien avec le chef d'établissement et signature d'un PAI.

En cas de poux, il est indispensable de surveiller la chevelure de votre enfant, de pratiquer les traitements adaptés, et de prévenir l'enseignant. Par mesure de prévention, les cheveux doivent être attachés.

Tout rendez-vous médical extérieur (dentiste, ophtalmologiste...) doit être pris en dehors du temps scolaire. Dans le cas contraire, ces absences seront considérées comme non-justifiées.

Vacances

Les dates de vacances sont fixées en harmonie avec les directives du Ministère de l'Education Nationale. Les départs anticipés et les retours tardifs ne sont pas admis.

Demi-pension

Les inscriptions à la cantine sont faites pour l'année. Un changement ne peut être pris en compte qu'à la fin du trimestre en cours et par écrit à l'économat.

Les demandes de repas exceptionnels sont à faire par écrit dans le cahier de correspondance. (9€)

Sorties

Toute personne autorisée à venir chercher votre enfant doit être inscrite sur l'autorisation de sortie de début d'année. Cette feuille est à remplir avec soin et doit être tenue à jour car aucun enfant ne peut être remis à une personne n'y figurant pas.

En cas de changement exceptionnel, merci de nous en avertir par écrit dans le cahier de correspondance.

L'enseignant doit être averti par écrit si un élève demi-pensionnaire ne déjeune exceptionnellement pas à la cantine.

Garderie

Horaires : 16h20 - 17h45

Tout élève qui reste à l'étude ou à la garderie de manière régulière ou occasionnelle

doit être inscrit et apporter son goûter. Les absences doivent être notifiées dans le cahier de correspondance.

Les demandes de garderie ou d'étude **exceptionnelles** sont à faire par écrit dans le cahier de correspondance et **à régler d'avance** à l'économat (10€). Elles seront accordées dans la mesure du possible, en fonction des effectifs.

Rappel : Il n'y a pas d'étude ni de garderie le soir des vacances.

2. RELATIONS ENTRE L'ECOLE ET LES FAMILLES

Correspondance

Chaque enfant a un cahier de correspondance qui sert de lien entre l'école et la famille. Ce cahier doit **être regardé chaque soir et signé** dès qu'un mot ou une circulaire y sont présents.

Rendez-vous

Les familles peuvent être reçues par l'enseignant de leur enfant ou par la Directrice de l'école sur rendez-vous, soit à leur demande, soit sur invitation.

3. DISCIPLINE

La discipline favorise la vie en commun dans l'établissement et instaure un rythme régulier pour que chaque enfant puisse donner le meilleur de lui-même.

Comportement

L'apprentissage du respect et de la politesse envers les adultes (enseignants, personnel de service et intervenants) comme envers les autres enfants implique un langage correct et sans vulgarité, une attitude civique évitant toute agressivité.

Les coups donnés ou les bagarres dans la cour de récréation feront l'objet de sanctions.

Sécurité

Les élèves ont droit à la sécurité. C'est pourquoi ils font l'objet d'une surveillance constante de la part des adultes de l'école.

Il leur est formellement interdit :

- de se soustraire volontairement au regard des adultes.
- de circuler seuls dans l'école.
- de dégrader le matériel.

- d'apporter des jouets et des objets dangereux.

L'école n'est pas responsable des pertes d'objets précieux apportés de la maison et n'ayant aucun lien avec les activités scolaires.

Les parents et les adultes responsables s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par l'équipe éducative en toute circonstance.

Tenue vestimentaire

Le port de la blouse est obligatoire toute la journée: tablier Acanthe modèle Charlemagne (garçon) et Camille (fille) brodé au nom de l'école. La tenue doit être simple et pratique pour favoriser l'autonomie des enfants. Privilégier les pantalons à élastiques, les chaussures à scratch etc. **Une tenue correcte et adaptée à l'âge de l'enfant est exigée** (pas de maquillage, tatouage, de bijoux, de vernis, de tongs, de chaussures « lumineuses »...). Les cheveux doivent être attachés pour les filles et courts pour les garçons. Les casquettes sont interdites.

De manière générale, seule l'équipe enseignante reste juge de ce qu'est une tenue correcte.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant, tabliers inclus. Nous ne pourrons pas prendre en compte les réclamations concernant les vêtements et les affaires personnelles non marqués.

Cantine

Pour déjeuner dans une ambiance agréable et harmonieuse, chacun devra adopter une attitude correcte à la cantine : pas de bruit ni de gaspillage de nourriture. Les enfants devront prendre soin de la vaisselle mise à leur disposition et respecter la propreté des lieux.

Toute nourriture extérieure est interdite, sauf mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), établi par la Direction **pour raisons médicales.**

En dehors des anniversaires ou des fêtes, les friandises sont interdites.

Les chewing-gum, sodas et biscuits salés sont interdits.

Signature des parents :

(Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »)